

Mairie de Abancourt - 60220

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025

Par suite d'une convocation en date du 27 mars 2025, les membres composant le Conseil Municipal d'Abancourt, se sont réunis en date du jeudi 10 avril 2025 en la Mairie d'Abancourt à 19h30, sous la présidence de M. DOR Jean-Louis, Maire.

La convocation a été affichée le 27 mars 2025.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Compte Financier Unique 2024 (CFU).
2. Affectation de résultats 2024.
3. Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales.
4. Vote du taux de fongibilité.
5. Investissements 2025 : Colonne du souvenir (cimetière).
6. Modalités d'achat et de pose de plaquettes sur la colonne du souvenir au site cinéraire.
7. Budget primitif 2025.
8. Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». - Exercices 2018 à 2023 -
9. Questions diverses.

Membres Présents : Mmes FOULONGNE M., LEFEVRE N., BATTINI S., MM. DOR J-L, CLÉRY J-R., LECUIR G., MENIVAL P., SAUGNIER R., MILLE-MATHIAS L. lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Membres Absents ayant donné mandat de vote : M. UGER A. (pouvoir à Mme FOULONGNE M.) et M. ANDRIEUX G. (pouvoir à M. LECUIR Gérard),

Membre Absent n'ayant pas donné mandat de vote : M. VASSEUR Jackie.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Mme BATTINI Stéphanie pour remplir les fonctions de secrétaire. ✓

Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 est approuvé à l'unanimité.

Question n° 1 de l'ordre du jour : Compte Financier Unique 2024 (CFU). (délibération n° 2025/08)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021/27 du 12 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU du 24 novembre 2021 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Abancourt ;

Vu le CFU 2024 de la commune de Abancourt ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame LEFÈVRE Nicole, présidente ad hoc désignée pour la séance;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	377 434,39 €	375 294,00 €	752 728,39 €
	Recettes réalisées	284 512,02 €	432 949,57 €	717 461,59 €
	Restes à réaliser	61 404,00 €	0,00 €	61 404,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	194 240,26 €	506 662,56 €	700 902,82 €
	Dépenses réalisées	91 863,47 €	368 940,02 €	460 803,49 €
	Restes à réaliser	88 300,00 €	0,00 €	88 300,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	192 648,55 €	64 009,55 €	256 658,10 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-183 194,13 €	131 368,56 €	-51 825,57 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	9 454,42 €	195 378,11 €	204 832,53 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-26 896,00 €	0,00 €	-26 896,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-17 441,58 €	195 378,11 €	177 936,53 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le CFU 2024 de la commune de Abancourt.

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Question n° 2 de l'ordre du jour : Affectation de résultats 2024 (délibération n° 2025/09)

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 64 009,55

- Un excédent reporté de :	131 368,56
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	195 378,11
- Un déficit d'investissement de :	9 454,42
- Un excédent des restes à réaliser de :	26 896,00
Soit un besoin de financement de :	17 441,58

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	195 378,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	17 441,58
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	177 936,53
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXÉDENT	9 454,42

Question n° 3 de l'ordre du jour : Vote des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales
(délibération n° 2025/10)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. DOR Jean-Louis, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

Décide de reconduire les taux des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxes	Taux votés
Taxe foncière bâti (TFB)	44,08 %
Taxe foncière non bâti (TFNB)	23,01 %
Taxe habitation (TH)	9,48 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12,06 %

Question n° 4 de l'ordre du jour : Vote du taux de fongibilité (délibération n° 2025/11)

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2021/26 du Conseil Municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des voix

- D'AUTORISER le président à procéder, pour l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
- D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Question n° 5 de l'ordre du jour : Achat et pose d'une colonne du souvenir pour le site cinéraire du cimetière d'Abancourt (délibération n° 2025/12)

M. le Maire rappelle depuis la création du jardin du souvenir au cimetière, il avait été envisagé d'ajouter une colonne du souvenir afin que les familles aient la possibilité de faire la demande d'inscription de quelques lignes à la mémoire des défunts dont les cendres ont été dispersées.

Il ajoute que suite à la demande d'une famille, il conviendrait maintenant de procéder à cet achat.

Suite à la consultation d'entreprises de pompes funèbres, un devis est présenté aux membres présents pour un montant de 1 758,33 € HT (1 990,00 TTC), fourniture de la colonne et pose.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, délibère et décide :

- D'acquiescer et de faire poser cette colonne du souvenir pour un montant de 1 990,00 € TTC.
- Dit que cette dépense sera inscrite au budget 2025.
- Autorise le Maire à signer le devis.

Question n° 6 de l'ordre du jour : Modalités de réalisation et pose des plaquettes pour la colonne du souvenir (délibération n° 2025/13)

Suite à la décision d'acquisition d'une colonne pour le jardin du souvenir, M. le Maire lance le débat concernant les modalités de fourniture et de pose des plaquettes pour la colonne du souvenir.

Les élus estiment qu'il faut que toutes les plaquettes soient identiques afin d'éviter les dérives.

Dans cet objectif, la solution serait que la commune impose un modèle de plaquettes à respecter qui stipule les dimensions, la matière, la couleur, la taille et le style de gravure ainsi que le nombre de ligne maximal, ceci afin qu'elles soient conformes au format de la colonne du souvenir et toutes identiques.

Le Conseil municipal, après avoir en avoir débattu, délibère et décide :

- Afin que les plaquettes pour la colonne du souvenir soient toutes identiques (dimensions, matière, couleur, taille et style de gravure et nombre de lignes maximal), un modèle sera imposé aux proches des défunts.
- La description exacte du modèle de plaquette sera insérée dans le règlement du cimetière.
- Et précise que la pose des plaquettes devra être réalisée par l'entreprise de pompes funèbres choisie par les proches des défunts pour leurs réalisations.

Question n° 7 de l'ordre du jour : Budget primitif 2025 (délibération n° 2025/14)

Le Conseil municipal examine et vote, à l'unanimité des présents, les propositions du Budget primitif de l'exercice 2025 qui s'établissent ainsi :

Investissement

Dépenses254 622,54 € (dont 88 300,00 € de RAR)

Recettes254 622,54 € (dont 61 404,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses567 938,03 €

Recettes567 938,03 €

Question n° 8 de l'ordre du jour : Présentation du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ». - Exercices 2018 à 2023 – (délibération n° 2025/15)

Monsieur le Maire expose que la commune d'Abancourt est actionnaire de la société publique locale ADTO-SAO.

Cette société a été contrôlée par la Chambre régionale des à comptes sur ses comptes et sa gestion sur les exercices 2018 à 2023.

La chambre a rendu son rapport définitif le 20 janvier 2025 et le conseil d'administration s'est prononcé le 19 mars 2025.

La commune d'Abancourt, en qualité d'actionnaire de la SPL ADTO-SAO, est appelée à délibérer sur le rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise ».

Ce rapport est présenté par le représentant de la collectivité à l'assemblée de l'ADTO-SAO et doit donner lieu à débats avant délibération.

Après avoir pris connaissance du rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la société publique locale « Société d'aménagement de l'Oise – Assistance départementale des territoires de l'Oise »,

Après avoir pris connaissance de la réponse de la SPL au dit rapport,

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal prend acte du rapport définitif et de la réponse annexée, ainsi que des débats qui ont suivis.

Questions diverses :

- M. Dor informe qu'il a rendez-vous avec l'entreprise DACHEUX pour planifier les travaux de l'école prévus en juillet 2025.
- M. Dor informe que la locataire du logement au-dessus de la Mairie a donné son préavis de départ au 1^{er} juillet 2025.
- Concernant ce logement, il parle du problème d'humidité depuis que l'isolation des combles a été réalisée et que le mode de chauffage a été modifié (le locataire chauffe moins). Il faudra faire des travaux de doublage des murs pour éviter ce problème.
- Le Maire informe que le Préfet de l'Oise a décidé de mettre en place un carnet de liaison nommé « écrire au Préfet » permettant aux mairies qui le souhaitent de proposer ce service à ses habitants, ainsi ils pourront y écrire leurs questions et/ou remarques ; le Préfet s'engage à donner une réponse à chaque personne.
Le Maire ajoute que ce carnet va être demandé auprès des services de la Préfecture.
- M. Uger dit qu'il serait bien de lancer une opération « Abancourt propre », l'idée fait l'unanimité auprès des membres du Conseil Municipal ; une date est donc arrêtée, ce sera le samedi 26 avril 2025 avec un rdv à la Mairie à 9h30.
- Cérémonie du 8 mai : le Maire informe que Véronique BOITEL a réalisé un gros travail pour mettre en place une exposition sur la seconde guerre mondiale qui sera inaugurée le 8 mai et restera visible le 9 mai.
- M. Lecuir aborde le PLUi, le dossier avance bien, toutes les modifications demandées par Abancourt ont été acceptées.
- Il aborde également les travaux de mise en valeur des abords de la Bresle, les panneaux n'étant pas encore posés la réception des travaux, qui doit se faire avec les élèves, est reportée à la reprise de l'école.

- Mme Foulongne évoque le problème du nettoyage de la salle des fêtes par les associations qui l'utilisent, il faut qu'elles fassent le ménage avant de partir.
- Elle évoque aussi le problème des poubelles, les locataires de la salle ne trient pas correctement, du fait, les poubelles n'ont pas été prises en charge après la dernière location. Il va falloir insister sur le tri et apposer des affiches explicatives.
- Travaux d'assainissement réalisés par l'OPAC rue des Erables, ils sont pratiquement terminés et constat est fait que l'espace ludique a été remis en état très correctement. De plus, les locataires sont très satisfaits de l'entreprise.
- M. Ménival signale que des coupes de gazon sont à nouveau déposées sur le terrain rue des Eglantiers, il faudrait trouver qui fait ça.
- Mme Lefevre parle de la réunion du syndicat d'eau, le prix de l'eau n'a pas augmenté.
- Par ailleurs, elle demande si des contrôles sont régulièrement faits sur l'état des supports des cloches et des cordes à l'église.
Ce sera fait.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Fait en Mairie le 16 avril 2025

Le Maire,
DOR Jean-Louis



Le secrétaire de séance,
BATTINI Stéphanie